



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
27 juin 2015  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2015**

31 août-4 septembre 2015, New York

Point 5 de l'ordre du projet d'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions diverses**

**Descriptif de programme de pays pour l'Algérie (2016-2020)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Justification du programme .....	2
II. Priorités et partenariats du programme .....	5
III. Gestion du programme et des risques .....	9
IV. Suivi et évaluation du programme .....	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Algérie (2016-2020) .....	12



## I. Justification du programme

1. L'Algérie est un pays à revenu intermédiaire supérieur et est en voie d'atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Entre 2010 et 2014, la croissance économique moyenne du pays a été de 4 % et le taux d'inflation s'est maintenu à environ 3,5 %<sup>1</sup>. Au cours de la dernière décennie, des politiques sociales (couvrant la santé, l'éducation et l'emploi) visant à réduire les disparités sociales, géographiques et entre les sexes ont été appliquées et le pays alloue annuellement 12 % de son PIB aux dépenses sociales<sup>2</sup>. Entre 1970 et 2010, l'Algérie figurait parmi les 10 premiers pays du monde qui avaient accru leur indice du développement, qui a atteint 0,713 en 2012<sup>3</sup>. En janvier 2015, la population totale du pays était de 39,5 millions; en 2014, 63,1 % étaient en âge de travailler (15 à 59 ans).

2. Le Plan de croissance économique (2005-2009) et les programmes ciblant les zones les plus vulnérables (les hauts plateaux et la région australe) ont réduit les inégalités territoriales et économiques, l'exclusion et la pauvreté<sup>4</sup>. Cela a également contribué à une chute considérable du taux de chômage, qui est passé de 29,5 % en 2000 à 10,6 % en 2014<sup>5</sup>. Cependant, l'Algérie fait face à des défis économiques structurels du fait de sa dépendance élevée sur les hydrocarbures, qui représentent 37 % du produit intérieur brut, 60 % des recettes et 97 % des recettes d'exportation<sup>6</sup>.

3. L'Algérie a fait d'importants progrès en ce qui concerne la participation économique et politique des femmes, qui représentent 31,6 % des membres du Parlement et 18 % des élus locaux. L'index d'inégalité entre les sexes est de 0,391<sup>7</sup>. Pourtant les jeunes et les femmes demeurent vulnérables. Il y a un décalage entre l'éducation et les possibilités d'emploi<sup>8</sup>, qui est largement la cause du chômage élevé parmi les jeunes (15 à 24 ans), qui a atteint 24,8 % en 2014<sup>9</sup>. En 2014, le taux de chômage des femmes était de 17,1 % comparé à un taux de 9,2 % pour les hommes<sup>10</sup>.

4. Les disparités régionales sont considérables en ce qui concerne l'accès aux possibilités économiques et la qualité des services sociaux, ce qui affecte particulièrement les femmes et les jeunes. Alors que 60 % des diplômés de l'université sont des femmes, seules 17 % d'entre elles participent au marché du travail<sup>11</sup>, le plus grand écart étant dans les régions rurales et reculées. Pour y remédier, le Gouvernement a élaboré un certain nombre de politiques et de mesures

<sup>1</sup> Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du Programme du Président de la République, mai 2014.

<sup>2</sup> Rapport national de la République algérienne démocratique populaire, Beijing+20, p. 12.

<sup>3</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain 2010 – La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain, p. 35.

<sup>4</sup> Rapport national de la République algérienne démocratique populaire, Beijing+20, p. 13.

<sup>5</sup> Bureau national de la statistique, Enquête n° 671, avril 2014.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Bilan commun de pays des Nations Unies, Algérie, 2015.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Bureau national de la statistique, Enquête n° 671, avril 2014.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Ibid.

visant à promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes dans les régions rurales<sup>12</sup>. Ces mesures visent à remédier aux causes profondes du chômage en améliorant l'accès au crédit, aux débouchés commerciaux et aux services sociaux qui permettraient aux femmes de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales (par exemple en créant des garderies d'enfants). Elles visent également à promouvoir l'entrepreneuriat au niveau local. Toutefois, il est encore difficile d'évaluer les disparités territoriales et sociales du fait du manque de données ventilées et d'une carte de la pauvreté obsolète (préparée en 2000 et révisée en 2006), ce qui fait obstacle à l'élaboration de politiques qui pourraient améliorer le ciblage des populations et des régions les plus vulnérables et aux ajustements des politiques sociales pour satisfaire leurs besoins.

5. Conscient de ces défis, le Gouvernement a envisagé un plan quinquennal de croissance pour 2015-2019 ayant un budget de 262 millions de dollars. Le plan vise à diversifier l'économie nationale par l'intermédiaire de stratégies sectorielles dans les domaines de l'industrie, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, l'énergie, les mines, le tourisme et l'énergie renouvelable. Il prévoit également de réduire le chômage chez les jeunes et d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Un accent important est mis sur la promotion des très petites, petites et moyennes entreprises, du fait qu'elles constituent l'épine dorsale de l'économie algérienne<sup>13</sup>.

6. Actuellement, le taux de chômage par secteur montre que la plupart des possibilités d'emploi se trouvent dans les secteurs du commerce et des services (61,4 %), suivis par la construction et les travaux publics (16,5 %). L'industrie ne représente que 12,6 % et l'agriculture (y compris la pêche) 9,5 %, ce qui suggère la nécessité d'accroître le potentiel de ces secteurs. Entre 2002 et 2015, les investissements dans le secteur industriel ont aidé à accroître de 35 % les possibilités d'emploi<sup>14</sup>. Comme le montrent les stratégies qui ont été adoptées<sup>15</sup>, libérer le potentiel de croissance des secteurs industriel et agricole est au centre des efforts déployés par le Gouvernement pour relever l'emploi.

7. Toutefois, ces acquis de développement pourraient être mis en danger par la chute récente de 50 % des prix du pétrole. Elle pose des problèmes pour maintenir un budget équilibré, augmenter la croissance et réduire les importations, qui se montaient à 60 milliards de dollars en 2014<sup>16</sup>.

8. La diversité biologique du pays doit être préservée, de même que son riche héritage culturel. Ces secteurs ont le potentiel d'être d'importants moteurs de l'emploi et de la génération de revenus. L'urbanisation a été rapide – en 2014, plus

<sup>12</sup> La politique de renouveau rural et le programme intégré pour le développement rural élaborés par le Ministère de l'agriculture et du développement rural sont axés en particulier sur l'autonomisation des femmes, notamment grâce à l'accès au microcrédit en tant que moyen de promouvoir l'entrepreneuriat.

<sup>13</sup> L'Enquête économique de 2011 réalisée par le Bureau national de la statistique montre que 90 % des entreprises couvertes par l'enquête étaient des petites et moyennes entreprises.

<sup>14</sup> Bilan commun de pays des Nations Unies, Algérie, 2015.

<sup>15</sup> En 2009, le Gouvernement a adopté une politique complète pour le développement rural afin de promouvoir le potentiel de croissance de l'agriculture et la sécurité alimentaire. Une attention particulière a été accordée à la pêche, l'objectif sectoriel étant de doubler les capacités de production d'ici à 2020. En parallèle, le renforcement du potentiel industriel a également été encouragé, en particulier grâce à une politique industrielle complète adoptée en 2013.

<sup>16</sup> Centre national des douanes.

de 75 % de la population vivait dans les zones urbaines<sup>17</sup> – ce qui nécessite une gestion novatrice, en particulier pour ce qui est de la gestion des déchets solides. Le renforcement des capacités en matière de prévention et de gestion des risques demeure une priorité, tant au niveau central que local, en particulier vu les importants risques de séisme, d'inondations et d'incendies auxquels fait face le pays.

9. Le bilan commun de pays des Nations Unies pour l'Algérie souligne les stratégies qui ont le potentiel d'appuyer l'émergence de nouveaux secteurs et les possibilités de croissance. Le défi consiste à rendre ces stratégies opérationnelles et à assurer leur mise en œuvre au niveau local, de manière à ce qu'elles créent des emplois décents et des moyens d'existence durables, en particulier pour les femmes et les jeunes, et réduisent les disparités. Cela nécessite une meilleure coordination entre les stratégies et parmi les parties prenantes; une participation efficace des acteurs clefs (notamment les chambres de commerce et le secteur privé); une orientation et un appui à la création d'entreprises; la simplification et la modernisation des structures et procédures administratives; et la facilitation de l'accès aux terres et au financement.

10. Afin de renforcer l'employabilité des jeunes, il est essentiel de combler le fossé entre l'éducation et les possibilités d'emploi. Le bilan de pays montre aussi la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux national et local dans le domaine du suivi et de l'évaluation des politiques, de la planification, de la coordination, de la participation de la société civile et de la modernisation et amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens.

11. Au cours du cycle précédent, le PNUD a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie. L'expertise technique du PNUD a aidé à formuler la stratégie nationale de la pêche, identifiant les possibilités de croissance dans le secteur industriel dans des zones cibles et renforçant la capacité de suivi et d'évaluation du programme intégré pour le développement rural. Par l'intermédiaire d'initiatives locales de développement, le PNUD a fourni un appui à la gestion communautaire durable des ressources naturelles. Elles visent à protéger et à renforcer la diversité biologique et à créer des emplois et à mettre en place d'autres activités génératrices de revenus dans les parcs culturels et les zones humides. La mise en place d'un système électronique pour accéder aux dossiers judiciaires a encouragé les demandes pour la modernisation d'autres services publics, notamment des services sociaux. L'appui à la participation politique des femmes a aidé à renforcer l'accent mis sur l'égalité entre les sexes et à identifier les besoins en matière de renforcement des capacités, en particulier au niveau local. Le PNUD a également renforcé les capacités du Conseil national économique et social en matière d'évaluation du développement humain.

12. Cependant, la portée et la couverture géographique des interventions du PNUD étaient larges et l'appui fourni par le Gouvernement pour traduire les stratégies en action n'a pas eu l'impact prévu. Une évaluation des résultats du développement réalisée en 2014 a souligné que le bureau de pays devait concentrer ses interventions sur un nombre limité de thèmes et promouvoir les approches intersectorielles, tout en capitalisant sur la réactivité et la souplesse du PNUD pour s'aligner sur les priorités nationales.

---

<sup>17</sup> Bilan commun de pays des Nations Unies, Algérie, 2015.

13. Selon ces résultats et les enseignements tirés, et en étroite partenariat avec les institutions des Nations Unies et les donateurs, le programme de pays pour 2016-2020 sera aligné sur les priorités clefs du Gouvernement, le Plan stratégique du PNUD et le programme de développement pour l'après-2015. Cela sera accompli en a) appuyant l'élaboration et l'opérationnalisation de stratégies sectorielles écologiquement durables ayant une haute valeur ajoutée pour la génération de revenus et la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes; et b) renforçant les capacités des autorités centrales et locales en matière de planification d'un développement durable et de services publics améliorés en se concentrant sur des *wilayas* (gouvernorats) pilotes et des municipalités modèles.

14. Les principales stratégies pour le programme de pays reposeront sur le renforcement des capacités, l'analyse fondée sur les faits, l'évaluation des politiques, le plaidoyer, la coordination des stratégies sectorielles, la transversalisation de la problématique hommes-femmes et la mise en œuvre de projets au niveau local avec la participation de toutes les parties prenantes. Les interventions locales seront évaluées dans le cadre de l'élaboration des politiques nationales. Cela aidera également à déterminer les ressources institutionnelles, juridiques et financières nécessaires pour mettre en œuvre et à niveau les politiques au niveau national.

## II. Priorités et partenariats du programme

15. Le programme de pays vise à promouvoir un développement diversifié, résilient et durable en Algérie. Il est structuré selon deux piliers interdépendants qui sont conformes au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et au Plan stratégique du PNUD :

a) Pilier I : appui à des stratégies ne reposant pas sur les hydrocarbures et écologiquement durables qui génèrent des revenus et créent des emplois pour les femmes et les jeunes;

b) Pilier II : développement des capacités des parties prenantes de promouvoir le développement local et l'accès à des services publics de qualité.

16. De plus, deux interventions stratégiques intersectorielles seront encouragées : a) renforcer l'analyse fondée sur les faits et l'évaluation nationale des institutions publiques et b) développer les capacités des élues afin d'assurer leur participation à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des plans.

17. L'approche est fondée sur le développement des capacités institutionnelles pour parvenir à des résultats concrets, évaluer les politiques de développement et les interventions pilotes afin de renforcer les stratégies sectorielles cibles et les utiliser dans d'autres zones géographiques. Les possibilités de partenariats entre les secteurs public et privé et la coopération triangulaire et Sud-Sud seront systématiquement analysées et stratégiquement intégrées.

### **Pilier I : appui à des stratégies ne reposant pas sur les hydrocarbures et écologiquement durables qui génèrent des revenus et créent des emplois pour les femmes et les jeunes**

18. Utilisant une approche intégrée, le pilier I contribuera à deux résultats visés par le PNUAD : le résultat 1 concernant la diversification économique et le résultat

4, relatif à la résilience et la protection de l'environnement. En ce qui concerne le résultat 1, cela comprendra un appui technique afin a) d'élaborer des stratégies sectorielles, en particulier pour le tourisme, l'artisanat et l'environnement; et b) de mettre en œuvre d'autres stratégies (pêche, agriculture et industrie) qui ont déjà été élaborées avec l'assistance du PNUD. Le Gouvernement a identifié ces secteurs comme étant les plus prometteurs s'agissant de remplacer les importations et de générer des revenus. L'appui technique du PNUD mettra l'accent sur le renforcement du potentiel de ces secteurs de créer des emplois et des revenus durables au niveau local, grâce à la réalisation du résultat 1 visé par le PNUAD : « Des stratégies sectorielles et des plans de mise en œuvre, ciblant en particulier les populations vulnérables, sont élaborés et appliqués au niveau local et des stratégies de mise à niveau seront élaborées et adoptées. ».

19. Ce produit est axé sur la promotion des très petites et petites entreprises et autres activités génératrices de revenus dans des secteurs spécifiques au niveau local. Dans les zones rurales, des approches catalytiques et pilotes pour l'autonomisation des jeunes et des femmes seront encouragées localement, en particulier par l'intermédiaire du Projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI)<sup>18</sup>. En conséquence, la réussite du produit sera évaluée selon le nombre d'emplois et d'activités génératrices de revenus qui seront créés au niveau local, ventilée par secteur, sexe et groupes d'âge. Cela sera accompli par l'intermédiaire des quatre activités suivantes :

a) *Renforcement des systèmes visant à appuyer et créer des petites et moyennes entreprises et industries et de très petites entreprises au niveau local, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes.* Les forces et les obstacles seront analysés, de même que l'expertise des acteurs économiques et institutionnels et des solutions novatrices et intégrées seront proposées. Celles-ci doivent convenir aux conditions locales et respecter l'environnement et elles doivent promouvoir un entrepreneuriat débouchant sur des emplois décents et la génération de revenus. Cet aspect encouragera l'élaboration d'un cadre réglementaire et institutionnel pour la mise en place d'un environnement entrepreneurial propice à la création d'emplois dans des secteurs spécifiques. Des partenariats seront recherchés avec d'autres institutions des Nations Unies et partenaires du développement, en particulier avec l'Organisation internationale du Travail, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la Banque mondiale en vue de promouvoir la création d'emplois et de combler le fossé entre l'éducation et les possibilités d'emploi;

b) *L'élaboration d'un plan intégré pour mettre en œuvre la stratégie de la pêche est appuyée en renforçant les capacités nationales et locales d'élaborer des modèles visant à structurer et renforcer la pêche et l'aquaculture à petite échelle.* Des partenariats seront établis avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le National Higher Institute of Fishery and Aquaculture et autres instituts spécialisés dans la commercialisation. Un mécanisme de coordination sera mis en place pour promouvoir l'entrepreneuriat au niveau local, y compris « des guichets uniques » et des incubateurs. L'intégration dans des programmes de marketing social ayant une haute valeur ajoutée (en particulier les

<sup>18</sup> Integrated Proximity Project for Rural Development (PPDRI).

marchés de commerce équitable) sera encouragée. Le partage de l'expérience sera encouragé dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire;

c) *Renforcement de la contribution du secteur agricole à la création d'emplois décents et à la génération de revenus.* Le programme tirera profit de l'expertise acquise aux niveaux central et local dans le cadre de l'assistance fournie par le PNUD aux PPDRI. À cette fin, une évaluation approfondie de l'impact des PPDRI sera réalisée pour améliorer leur ciblage et leur efficacité, en particulier pour l'autonomisation économique des femmes. Des approches novatrices seront mises en œuvre pour renforcer l'intégration des produits locaux dans les chaînes à haute valeur ajoutée et améliorer l'accès aux marchés, telles que l'origine géographique vérifiée et le label « commerce équitable ». Les enseignements tirés de ces approches seront partagés dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Un programme sous-régional de coopération Sud-Sud sera réalisé dans la région du Sahel afin de promouvoir la résilience des populations locales et de promouvoir la sécurité alimentaire;

d) *Élaboration de stratégies visant à promouvoir la création d'emplois pour les jeunes et les femmes au niveau local grâce au tourisme et à l'artisanat.* Les deux secteurs ont prouvé leur potentiel en termes de création d'emplois et peuvent jouer un rôle catalytique dans le développement du secteur des services. Ces stratégies tireront profit des enseignements tirés et du réseau d'expertise mis en place dans le cadre de l'appui fourni à d'autres stratégies sectorielles.

20. Le pilier I sera également axé sur le produit 2 : « Les capacités des acteurs nationaux et locaux clefs sont renforcées pour mettre en œuvre des stratégies/plans de gestion durable des écosystèmes naturels et urbains visant à améliorer la résilience et les conditions de vie des citoyens. ». Cela sera accompli dans le cadre des activités suivantes :

a) *Élaboration de plans d'aménagement du territoire dans deux parcs culturels, incorporant la préservation de la diversité biologique afin d'améliorer le cadre de vie des populations, en particulier des femmes et des jeunes.* Des stratégies de mise à niveau pour d'autres parcs seront élaborées en se fondant sur ces expériences. En liant la préservation de la nature et la culture et en favorisant la gestion par les populations vivant dans les zones protégées, la création de parcs culturels en Algérie est largement compatible avec l'approche des paysages terrestres protégés, qui a atteint une reconnaissance internationale accrue au cours des dernières années. Les deux parcs culturels, Tassili et Ahaggar, sont situés dans des aires ayant une diversité biologique clef dans l'écosystème du centre du Sahara. Pris avec les zones écologiquement liées dans les pays voisins tels que la Libye, le Mali et le Niger, les deux parcs constituent un des potentiellement plus importants sites de préservation des biomes dans le désert existant dans le monde;

b) *Mise en place de mécanismes institutionnels et juridiques et des plans d'action pour la préservation, l'utilisation durable, l'accès équitable et le partage des bénéfices des ressources génétiques, de la diversité biologique et des écosystèmes;*

c) *La réduction des risques et la gestion des catastrophes naturelles tenant compte de la problématique hommes-femmes sont intégrées dans les plans locaux de développement et les unités de gestion des risques et des catastrophes;*

d) *Élaboration d'un modèle national pilote de gestion intégrée des déchets, mettant l'accent sur la création d'emplois ainsi que d'un plan pour mettre à niveau les approches et les technologies.*

21. Toutes les activités réalisées dans le cadre du pilier I seront étroitement coordonnées avec les interventions locales de développement entreprises au titre du pilier II. Cela assurera l'incorporation de ces activités dans les activités locales de planification du développement afin de parvenir à une plus grande cohérence et durabilité. La promotion d'approches tenant compte de la problématique hommes-femmes et des besoins des jeunes est au centre de tous les produits.

**Pilier II : développement des capacités des parties prenantes de promouvoir le développement local et l'accès à des services publics de qualité**

22. Dans le cadre du résultat 5 du PNUAD, sur la gouvernance, le PNUD mettra l'accent sur le renforcement des capacités par l'intermédiaire du produit 3 : « Les capacités des parties prenantes sont renforcées afin de promouvoir le développement local et la prestation de services de qualité aux citoyens. ». Le programme sera axé sur des interventions régionales et locales dans un nombre limité de *wilayas* et de « municipalités modèles ». Des évaluations des besoins seront réalisées pour appuyer les plans locaux de développement et promouvoir des modèles locaux de gouvernance. Ces plans comprendront un appui à la formulation, la coordination et la mise en œuvre de stratégies sectorielles, principalement celles élaborées dans le cadre du pilier I. Ils mettront l'accent sur la création d'emplois pour les jeunes et les femmes; la modernisation des opérations des autorités locales, y compris des méthodes novatrices pour communiquer et coopérer avec la société civile et les citoyens; la gestion durable des ressources; et la préservation de l'environnement.

23. Une stratégie de mise à niveau de l'approche sera élaborée sous la direction du Ministère de l'intérieur et des autorités locales en tirant profit des expériences et des réseaux d'expertise des municipalités modèles. Cette approche aidera à intégrer la municipalité dans son contexte régional et à créer un effet catalytique dans toutes les municipalités de la région en ciblant spécifiquement celles qui ont servi de centres administratifs des *wilayas*. La sélection des municipalités ciblées sera fondée sur deux critères : a) alignement sur les priorités du Gouvernement, un accent spécifique étant mis sur les régions vulnérables qui bénéficient d'un plan de développement du Gouvernement (par exemple les hauts plateaux et la région australe); et b) implantation dans des zones où le PNUD ou d'autres entités des Nations Unies ont précédemment réalisé des interventions dont elles peuvent tirer profit.

24. Le pilier II contribuera également à moderniser les services administratifs par l'intermédiaire du produit 4 : « Les services et les procédures administratifs sont élargis et modernisés afin de promouvoir un plus grand accès, en particulier pour les populations les plus vulnérables au niveau local. ». Le PNUD renforcera l'efficacité, la cohérence et les liens entre l'administration centrale et locale en aidant à moderniser les services et les procédures et en mettant en œuvre des systèmes décentralisés de gestion de l'information fondés sur des données ventilées par sexe et par âge.

25. Les deux piliers seront renforcés par deux produits additionnels afin de catalyser les profonds changements :

a) Produit 5 : « L'analyse fondée sur des données et les capacités nationales d'évaluation et de coordination des institutions publiques sont renforcées. ». Afin

d'assurer le ciblage adéquat des populations les plus vulnérables, le PNUD aidera à renforcer les capacités d'évaluation des politiques de développement. Pour ce faire, il tirera profit de l'appui aux stratégies sectorielles et à leur mise en œuvre au niveau local. En parallèle, les capacités en matière de statistique et de collecte de données seront renforcées pour mettre à jour la carte de la pauvreté et en conséquence éclairer la prise de décisions;

b) Produit 6 : « Les capacités des élues sont renforcées pour assurer leur plus grande participation à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des politiques et plans de développement. ». Le programme entreprendra cet objectif tant dans les assemblées nationales que locales afin de promouvoir une participation efficace des élues, en particulier celles exerçant un premier mandat. Le programme vise à renforcer leurs capacités de s'acquitter de leurs tâches en leur fournissant l'analyse et les moyens nécessaires à la formulation de politiques et de stratégies opérationnelles axées sur les femmes, les jeunes et les populations les plus vulnérables. Les expériences et les réalisations de l'Algérie seront élargies et partagées dans le cadre de la coopération Sud-Sud, comme prévu dans la « Déclaration d'Alger : L'aboutissement à l'égalité des genres est une partie intégrante des droits de l'homme », issue de la Conférence internationale de 2013 sur la participation effective et durable des femmes dans les assemblées élues.

### III. Gestion du programme et des risques

26. Le programme sera exécuté au niveau national sous la coordination du Ministère des affaires étrangères, en qualité de coordonnateur de la coopération internationale. La mise en œuvre nationale sera la modalité par défaut, pour laquelle le PNUD fournira un appui à l'administration et à la gestion, le cas échéant. Une feuille de route vers la conformité avec la Politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera adoptée avant la fin de 2015. Elle assurera des macro et microévaluations systématiques ainsi qu'un suivi et des mesures d'atténuation des risques.

27. Afin d'appliquer l'approche intégrée par programmes, le bureau de pays ajustera sa structure de gestion et formera une équipe intégrée qui se concentrera sur les deux piliers interdépendants. Tel que le recommande l'Évaluation des résultats des activités de développement, le bureau renforcera également les capacités en matière d'analyse des politiques, de planification stratégique, de coopération triangulaire et Sud-Sud, d'assurance de la qualité, de communications et de suivi et d'évaluation. Ces fonctions seront institutionnalisées par l'intermédiaire d'ateliers de planification, d'examen semestriels et annuels des projets et de visites périodiques sur le terrain pour assurer le suivi et la qualité des projets. Des approches novatrices seront adoptées grâce à de nouveaux partenariats avec des centres spécialisés et des groupes de réflexion. De plus, tous les projets seront alignés sur les paramètres du Plan stratégique et les nouvelles normes sociales et environnementales du PNUD.

28. Le bureau de pays coordonnera les activités avec des institutions spécialisées des Nations Unies. Il orientera l'action du Groupe des résultats des objectifs de gouvernance fixés dans le PNUAD et co-orientera les travaux du Groupe des résultats en matière de développement durable. Les groupes des résultats maximiseront la coordination et la contribution du système des Nations Unies aux résultats du PNUAD. En même temps, les capacités des unités de gestion des projets

et des directeurs nationaux de projets seront renforcées grâce à un projet consacré à l'amélioration de l'exécution nationale et à une gestion fondée sur les résultats.

29. Le bureau adoptera « le label égalité des sexes » visant à assurer l'égalité entre les sexes. La durabilité financière du bureau sera soumise à un suivi rigoureux afin d'optimiser les coûts de gestion et l'imputation directe des coûts aux projets.

30. Ce descriptif de programme de pays expose dans leurs grandes lignes les contributions du PNUD aux résultats nationaux et fait office de document de référence pour les comptes à rendre au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et des ressources affectées au programme au niveau du pays. Les obligations redditionnelles des responsables nationaux, régionaux et du siège concernant les programmes de pays sont indiquées dans les directives et procédures du PNUD et dans son cadre de référence pour les contrôles internes.

31. Les principaux risques pour la réalisation des priorités du programme sont :

a) *Les changements institutionnels et le taux de rotation parmi les homologues nationaux et les difficultés rencontrées pour mobiliser les capacités nécessaires au sein du PNUD en Algérie* : Le PNUD assurera la participation des partenaires aux niveaux central et local afin de fournir une continuité pour l'exécution du programme. La structure du bureau de pays sera examinée pour assurer que les compétences nécessaires à l'exécution du programme de pays sont disponibles;

b) *Les élections législatives et municipales prévues au milieu du cycle du programme (2017)* : Vu que le pilier I est axé sur le développement local, il devra être lancé aussitôt que possible pour éviter les délais liés aux élections dans la mise en œuvre des interventions locales. Les partenariats avec les responsables locaux seront renforcés; en particulier les secrétaires généraux des municipalités participeront étroitement à la mise en œuvre du programme afin de renforcer la continuité et la durabilité;

c) *L'éloignement géographique et l'accès aux communautés* : Afin de gérer les délais dus à l'éloignement et aux difficultés d'accès, le PNUD recrutera une équipe de gestion du programme au niveau local. Le PNUD renforcera également son partenariat avec les responsables locaux afin d'assurer la représentation locale nécessaire;

d) *Les risques en matière de sécurité dus à la situation volatile aux frontières* : Les problèmes frontaliers pourraient provoquer des changements dans les conditions de sécurité dans certaines zones où sont exécutés des projets, pouvant nécessiter l'adoption de mesures additionnelles d'atténuation des risques;

e) *L'insuffisance de ressources financières nécessaires pour l'exécution du programme par les homologues nationaux, les donateurs et le PNUD* : La gestion du risque concernant le manque de ressources, les interventions et les budgets nécessaires pour l'exécution du présent cycle sera discuté avec les partenaires institutionnels et les donateurs éventuels et une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée.

## IV. Suivi et évaluation

32. En 2014 et 2015, le bureau de pays a entrepris les étapes préparatoires nécessaires pour assurer le suivi adéquat du programme de pays pour 2016-2019. Cela comprend : a) le renforcement des capacités des partenaires, en particulier des directeurs de projets, grâce à une formation à la gestion fondée sur les résultats, y compris en ce qui concerne un projet consacré à l'amélioration des modalités d'exécution nationale des programmes/projets (2014-2015); b) la création d'un poste pour le suivi et l'évaluation (2015); c) l'alignement sur le Plan stratégique des indicateurs pour les projets en cours d'élaboration afin d'obtenir une plus grande cohérence avec les indicateurs du plan (2014); d) la réalisation des études et enquêtes devant servir à définir les valeurs de référence nécessaires au suivi des indicateurs de programme (2015); et e) l'institutionnalisation des mécanismes de planification et de suivi et d'évaluation au niveau du programme, y compris des réunions annuelles de planification et des examens semestriels et annuels (2015).

33. Le bureau de pays renforcera son partenariat stratégique avec le Conseil national économique et social, le Bureau national de la statistique et le Ministère des finances (en particulier l'unité chargée de l'évaluation des politiques publiques) et le Ministère de la solidarité afin d'appuyer les capacités nationales en matière d'évaluation et de collecte de données.

34. Plus généralement, le programme de pays se concentrera sur le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation des politiques de développement. Des évaluations des résultats et des projets seront réalisées en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels. Le PNUD dispensera aux homologues nationaux une formation aux méthodes d'évaluation et assurera la qualité de ces évaluations.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Algérie (2016-2020)

## Priorité ou objectif du pays :

## Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme du Président de la République en mai 2014

- Accroître la diversification de l'économie pour compléter le potentiel en hydrocarbures
- Surmonter les contraintes qui font obstacle à une croissance forte et durable en améliorant l'entrepreneuriat et les investissements
- Continuer à appuyer et guider les jeunes entrepreneurs
- Protéger les écosystèmes (par la diversité biologique et en luttant contre la désertification et les principaux risques) et maîtriser la pollution
- Renforcer la coordination et l'efficacité institutionnelle des politiques publiques et l'intégration des droits de l'homme, de la gestion fondée sur les résultats et du suivi et de l'évaluation
- Continuer à moderniser les services publics et à améliorer la qualité des services fournis aux citoyens
- Renforcer le statut des femmes et leur rôle dans les questions politiques, économiques et sociales

Indicateurs de résultats du PNUAD, référence et cible(s)	Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays	Cadres principaux des partenaires/ partenariats	Ressources indicatives par domaine d'action
--	--	--	---	---

**Résultat 1 visé par le PNUAD (ou équivalent) associant le PNUD :** D'ici à 2020, les secteurs productifs mettent en œuvre des stratégies de croissance visant à accroître la diversification économique et à renforcer les capacités pour l'intégration économique et la création d'emplois.

**Résultat relatif au Plan stratégique,** Résultat 1 : la croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités productives nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les communautés pauvres et marginalisées.

<b>Indicateur 1 :</b>	<b>Rapports du Centre national du registre du commerce (CNRC)</b>	<b>Produit 1 :</b> Des stratégies sectorielles et des plans de mise en œuvre, ciblant en particulier les populations les plus vulnérables, sont élaborés et appliqués au niveau local et des stratégies de mise à niveau sont élaborées et adoptées.	Ministère de la pêche et des ressources marines; Institut de la pêche et de l'aquaculture; Responsables locaux (associations professionnelles, wilaya); Associations de pêcheurs professionnels au niveau local; Ministère de l'agriculture et de la planification urbaine; Associations professionnelles au niveau local; société civile	Ressources ordinaires : 250 000 dollars Autres ressources nécessaires : 1 500 000 dollars FEM : 500 000 dollars Tierce partie : 500 000 dollars Total : 2 750 000 dollars
Pourcentage de très petites entreprises durables (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes [ANSEJ]-Caisse nationale assurance chômage [CNAC])	Statistiques annuelles de l'ANSEJ et de la CNAC	<b>Indicateur 1.1 :</b> Nombre de nouveaux emplois et activités génératrices de revenus créés dans les municipalités ciblées		
<b>Référence 1 :</b> 92 % (2014)	Rapports du Ministère de la pêche et de l'aquaculture	<b>Référence 1.1 :</b> 0		
<b>Cible 1 :</b> 95 %	Enquêtes annuelles du Bureau de la statistique disponibles sur le site Web	<b>Cible 1.1 :</b> 100		
<b>Source des données 1 :</b> Rapports du Centre national du registre du commerce (CNRC)		<b>Source des données 1.1 :</b> Évaluation annuelle des rapports de suivi et d'évaluation des secteurs et projets		
Statistiques annuelles de l'ANSEJ et de la CNAC		<b>Indicateur 1.2 :</b> Nombre de bénéficiaires des nouvelles activités génératrices de revenus (données ventilées par âge et par sexe)		
<b>Indicateur 2 :</b>	Rapports du Ministère du tourisme	<b>Référence 1.2 :</b> 0		
Nombre de PPDRI mis en œuvre		<b>Cible 1.2 :</b> 1 000		
<b>Référence 2 :</b> 9 156				
<b>Cible 2 :</b> 12 148				

<i>Indicateurs de résultats du PNUAD, référence et cible(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Cadres principaux des partenaires/ partenariats</i>	<i>Ressources indicatives par domaine d'action</i>
<i>Source des données 2 :</i> Rapports du Ministère de l'agriculture et du développement rural		<i>Source de données 1.2 :</i> Évaluation annuelle des rapports de suivi et d'évaluation des secteurs et projet		
<i>Indicateur 3 :</i> Nombre de projets touristiques exécutés par stratégie sectorielle		<i>Indicateur 1.3 :</i> Nombre de stratégies sectorielles de mise à niveau élaborées et approuvées par les ministères centraux		
<i>Référence 3 :</i> 1 185 projets		<i>Référence 1.3 :</i> 0		
<i>Cible 3 :</i> augmentation de 20 %		<i>Cible 1.3 :</i> 2		
<i>Source des données 3 :</i> Rapports du Ministère du tourisme		<i>Source des données 1.3 :</i> Documents des stratégies sectorielles de mise à niveau, évaluation annuelle des rapports de suivi et d'évaluation des secteurs et projets		
<i>Indicateur 4 :</i> Taux d'emploi par secteur ventilé par âge et par sexe				
Industrie :				
<i>Référence :</i> 12,6 %				
<i>Cible :</i> 16 %				
Agriculture (y compris la pêche) :				
<i>Référence :</i> 9,5 %				
<i>Cible :</i> 13 %				
Commerce et services :				
<i>Référence :</i> 61,4 %				
<i>Cible :</i> 53 %				
<i>Source des données 4 :</i> Enquêtes annuelles du Bureau national de la statistique				

#### Résultat 4 visé par le PNUAD (ou équivalent) associant le PNUD :

D'ici à 2020, les moyens d'existence et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion durable et participative des écosystèmes naturels urbains.

**Résultat relatif au Plan stratégique,** Résultat 1 : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les populations pauvres et marginalisées.

<i>Indicateur 1 :</i> Nombre de plans de gestion adoptés et/ou mis en œuvre pour les zones protégées	Ministère de l'environnement et de la planification de l'aménagement du territoire	<i>Produit 2 :</i> Les capacités des acteurs clefs nationaux et locaux sont renforcées pour mettre en œuvre les stratégies/plans pour une gestion durable des écosystèmes naturels et urbains, l'accent étant mis sur l'amélioration de la résilience et des	Ministère de l'environnement et de la planification du territoire; organisations de la	Ressources ordinaires : 500 000 dollars Autres ressources nécessaires :
---	--	---	--	--

<i>Indicateurs de résultats du PNUAD, référence et cible(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Cadres principaux des partenaires/ partenariats</i>	<i>Ressources indicatives par domaine d'action</i>
<i>Référence : 0</i> <i>Cible : 3</i>		conditions de vie des citoyens.	société civile	1 000 000 de dollars
<i>Source des données 1 : Ministère de l'environnement et de la planification de l'aménagement du territoire</i>	Ministère de l'agriculture et du développement rural	<i>Indicateur 2.1 :</i> Nombre de parcs culturels couverts par les plans d'aménagement du territoire et la préservation des ressources naturelles <i>Référence 2.1 : 0</i> <i>Cible 2.1 : 2 parcs</i>		FEM : 5 000 000 de dollars Tierce partie : 500 000 dollars Total : 7 000 000 de dollars
<i>Indicateur 3 :</i> Pourcentage d'espaces forestiers dans le Nord du pays <i>Référence 3 : 16,4 %</i> <i>Cible 3 : 17,2 %</i>	Ministère de l'intérieur et autorités locales Délégation nationale des risques majeurs de l'environnement	<i>Source des données 2.1 :</i> Rapports sur les parcs culturels, décret pour la rédaction de plans d'aménagement du territoire <i>Indicateur 2.2 :</i> Mesure dans laquelle des cadres juridiques, politiques et institutionnels sont en place pour la préservation, l'utilisation durable et l'accès et le partage des bénéfices des ressources naturelles, de la diversité biologique et des écosystèmes <i>Référence 2.2 : 0</i> <i>Cible 2.2 : 3</i>		
<i>Source des données 3 :</i> Rapport annuel du Ministère de l'agriculture et du développement rural <i>Indicateur 4 :</i> Nombre de membres des comités de quartiers qui ont été formés à la prévention des risques et des dangers naturels <i>Référence 4 : 6 000</i> <i>Cible 4 : 12 000</i>		<i>Source des données 2.2 :</i> Ministère de l'environnement et de la planification de l'aménagement du territoire, Ministère de l'agriculture et du développement rural, rapports sur la mise en œuvre des projets <i>Indicateur 2.3 :</i> Nombre de plans relatifs à la réduction des risques et/ou à la réduction intégrée des risques et de plans d'adaptation, et cadres institutionnels et mécanismes de coordination des différentes parties concernées qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes <i>Référence 2.3 : 0</i> <i>Cible 2.3 : 6</i> <i>Source des données 2.3 :</i> Ministère de l'intérieur, autorités locales, Délégation nationale des risques majeurs de l'environnement		

#### **Résultat 5 visé par le PNUAD (ou équivalent) associant le PNUD :**

D'ici à 2020, les citoyens bénéficient de services publics de haute qualité qui répondent à leurs attentes, appuyés par une mise en œuvre améliorée des politiques publiques et une gestion moderne et participative.

**Résultat relatif au Plan stratégique, Résultat 3 :** Les pays renforcent les institutions de manière à progressivement fournir un accès universel aux services de base.

<i>Indicateur 1 :</i> Nombre d'associations participant à la mise en	<i>Produit 3 :</i> Les capacités des parties prenantes locales sont renforcées afin de promouvoir le développement	Ministère de l'intérieur et autorités locales	Ressources ordinaires : 321 000 dollars
---	---	---	--

Indicateurs de résultats du PNUAD, référence et cible(s)	Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays	Cadres principaux des partenaires/ partenariats	Ressources indicatives par domaine d'action
œuvre des politiques dans les wilayas ciblées		local et la qualité des services fournis aux citoyens.		
Référence 2 : À déterminer		<i>Indicateur 3.1 :</i> Nombre de plans de développement municipaux élaborés et lancés		Autres ressources nécessaires : 2 700 000 dollars
<i>Cible 2 :</i> À déterminer		<i>Référence 3.1 :</i> 0 <i>Cible 3.1 :</i> 6 <i>Source des données 3.1 :</i> Plans de développement municipaux, évaluations du Ministère de l'intérieur et des autorités locales		Tierce partie : 4 800 000 dollars
<i>Source des données 2 :</i> Rapport annuel des municipalités		<i>Indicateur 3.2 :</i> Pourcentage d'élus locaux et de membres des gouvernements locaux (ventilé par sexe) ayant la capacité d'élaborer des plans de développement locaux		Total : 7 821 000 dollars
		<i>Référence 3.2 :</i> À déterminer dans le cadre des diagnostics		
		<i>Cible 3.2 :</i> À déterminer en même temps que la référence		
		<i>Source des données 3.2 :</i> Rapport d'évaluation du plan de renforcement des capacités		
<i>Indicateur 1 :</i> Taux de satisfaction de la qualité des services publics (procédures administratives, eau potable, loisirs) aux niveaux local et national	Enquête nationale (à réaliser)	<i>Produit 4 :</i> Les services et procédures administratifs sont élargis et modernisés afin de promouvoir un meilleur accès, en particulier pour les populations les plus vulnérables au niveau local.	Ministère de l'intérieur et autorités locales	Ressources ordinaires : 500 000 dollars
<i>Référence 1 :</i> Taux de satisfaction :		<i>Indicateur 4.1 :</i> Nombre de procédures nouvellement modernisées mises en place		Autres ressources nécessaires : 500 000 dollars
Procédures administratives : 62,9 %		<i>Référence 4.1 :</i> 0		Tierce partie : 250 000 dollars
Accès à l'eau potable : 33,7 %		<i>Cible 4.1 :</i> 3		Total : 1 250 000 dollars
Loisirs : 58,7 %		<i>Source des données 4.1 :</i> Rapport du Ministère de l'intérieur et des gouvernements locaux, rapports sur les projets		
<i>Cible 1 :</i>		<i>Indicateur 4.2 :</i>		
Procédures administratives : 83 %		Taux de satisfaction relatif aux procédures nouvellement modernisées		
Accès à l'eau potable : 54 %		<i>Référence 4.2 :</i> 0		
Loisirs : 80 %		<i>Cible 4.2 :</i> taux de satisfaction de 50 %		
<i>Source des données 1 :</i> Rapports des enquêtes sur la satisfaction		<i>Source des données 4.2 :</i> Rapport des enquêtes sur la satisfaction		

<i>Indicateurs de résultats du PNUAD, référence et cible(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Cadres principaux des partenaires/ partenariats</i>	<i>Ressources indicatives par domaine d'action</i>
<p><b>Indicateur 1 :</b> Nombre de rapports d'évaluation des politiques publiques</p> <p><b>Référence 1 :</b> 0</p> <p><b>Cible 1 :</b> 3</p> <p><b>Source des données 1 :</b> Rapports du Ministère des finances</p>	Ministère des finances	<p><b>Produit 5 :</b> L'analyse fondée sur les données et les capacités nationales d'évaluation et de coordination des institutions publiques sont renforcées.</p> <p><b>Indicateur 5.1 :</b> <i>Nombre de politiques de développement évaluées par des entités spécialisées</i></p> <p><b>Référence 5.1 :</b> 0</p> <p><b>Cible 5.1 :</b> 5</p> <p><b>Source des données 5.1 :</b> Rapports d'évaluation</p> <p><b>Indicateur 5.2 :</b> <i>Nombre d'institutions publiques ayant la capacité de réaliser des évaluations conformément aux normes internationales</i></p> <p><b>Référence 5.2 :</b> 0</p> <p><b>Cible 5.2 :</b> 4</p> <p><b>Source des données 5.2 :</b> Rapports d'évaluation à posteriori des capacités</p>	Ministère des finances; Bureau national de la statistique; Conseil national économique et social	<p>Ressources ordinaires : 500 000 dollars</p> <p>Autres ressources nécessaires : 1 000 000 de dollars</p> <p>Total : 1 500 00 dollars</p>
<p><b>Résultat 3 visé par le PNUAD (ou équivalent) associant le PNUD :</b></p> <p>D'ici à 2020, la promotion de la femme est renforcée grâce à des stratégies nationales qui sont suivies, évaluées et mise en évidence, en réponse aux changements apportés au cadre réglementaire et juridique.</p> <p><b>Résultat relatif au Plan stratégique, Résultat 4 :</b> Des progrès plus rapides sont accomplis dans la réduction de l'inégalité entre les sexes et la promotion de l'autonomisation de la femme.</p>				
<p><b>Indicateur 1 :</b> Nombre de mesures institutionnelles relatives à l'égalité entre les sexes mises en œuvre, y compris des mécanismes spécifiques en faveur de la participation des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de développement</p> <p><b>Référence 1 :</b> 0</p> <p><b>Cible 1 :</b> 1</p> <p><b>Source des données 1 :</b> Rapport annuel du ministère chargé de la promotion de la femme (à spécifier)</p>		<p><b>Produit 6 :</b> Les capacités des femmes élues sont renforcées pour assurer leur plus grande participation à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des politiques et plans de développement</p> <p><b>Indicateur 6.1 :</b> Nombre de femmes membres du Parlement et représentantes de municipalités ayant des capacités de planification, suivi et évaluation</p> <p><b>Référence 6.1 :</b> 0</p> <p><b>Cible 6.1 :</b> À déterminer</p> <p><b>Source des données 6.1 :</b> Rapports sur l'évaluation des capacités après formation</p>	Assemblée nationale populaire; assemblées locales	<p>Ressources ordinaires : 100 000 dollars</p> <p>Autres ressources nécessaires : 1 000 000 de dollars</p> <p>Tierce partie : 200 000 dollars</p> <p>Total : 600 000 dollars</p>
			<b>Total général : 20 921 000 dollars</b>	